

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

154-155 | avril-septembre 2000

Question de parenté

À quoi servent les terminologies de parenté ?

Georges Augustins



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/50>

DOI : 10.4000/lhomme.50

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 573-598

ISBN : 2-7132-1333-9

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Georges Augustins, « À quoi servent les terminologies de parenté ? », *L'Homme* [En ligne], 154-155 | avril-septembre 2000, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/50> ; DOI : 10.4000/lhomme.50

À quoi servent les terminologies de parenté ?

Georges Augustins

CE NE SONT PAS les idées qui manquent à l'ethnologie, ce sont les outils. Parmi les idées les plus anciennes figure celle selon laquelle il existe un lien entre terminologie de parenté et principe d'organisation sociale (d'alliance ou de filiation) ; et l'on rencontre aussi l'idée contraire, d'après laquelle une terminologie de parenté ne requiert pas d'autre interprétation que sa propre logique. La polémique née de la confrontation entre ces deux conceptions est constitutive de l'histoire de l'ethnologie ; elle a donné lieu à des argumentations raffinées, mais a toujours cherché ses preuves dans des exemples particuliers. Or, il n'existe que deux tests possibles – et, du reste, nécessaires – pour une théorie scientifique : la cohérence et l'efficacité (c'est-à-dire l'aptitude à rendre compte des faits). De ce point de vue, la polémique dont il est question ici a suscité des développements théoriques de la plus grande importance qui, pour certains du moins, s'inscrivent dans des constructions intellectuelles, lesquelles, comme le structuralisme, allient la rigueur à l'élégance. C'est, toutefois, du côté de l'efficacité (c'est-à-dire des possibilités de validation des hypothèses) que le bât blesse et, s'il en est ainsi, c'est bien parce qu'entre la description ethnographique et la théorie n'existe pas ce que l'on rencontre dans toutes les disciplines scientifiques : des instruments de mesure.

Le présent article reprend, une fois encore, la question du rapport entre terminologie de parenté et principe d'organisation sociale, mais en s'efforçant de la doter d'un instrument d'évaluation. Ce dernier repose sur une idée très simple, à savoir que l'indépendance d'une terminologie (par rapport à un principe d'organisation sociale quelconque) peut être évaluée par sa plus ou moins grande conformité avec un ensemble de classes d'équivalence. Plus cette conformité est grande, plus vraisemblable est l'hypothèse d'indépendance de la terminologie ; plus elle s'en écarte (plus elle comporte de « cases vides » (positions généalogiques non dénommées), plus l'hypothèse de dépendance est, au contraire, forte). Il apparaîtra plus loin que l'outil proposé emprunte très largement à l'analyse componentielle, mais en inverse la perspective. L'analyse componen-

tielle démontait l'organisation purement linguistique de l'ensemble des termes de parenté d'une langue, mais débouchait sur une observation peu satisfaisante : nombre de terminologies présentent des « cases vides » et sont dissymétriques. Cette observation a même été utilisée contre ce type d'analyse comme un signe de ce que son excessive sophistication ne permettait pas de réduire les difficultés. Or, le point de vue qui sera soutenu ici est précisément qu'une terminologie, étant l'application de la logique classificatoire, ne devrait pas comporter de cases vides, et que, si elle en comporte, c'est bien parce que « quelque chose » qui ne relève pas de la pure logique classificatoire l'y contraint. Le décalage entre une terminologie théorique sans cases vides (et donc composée strictement de classes d'équivalence) et une terminologie observée, pourvue de cases vides, constituera notre outil d'analyse.

La mise en œuvre de cet outil suggère une hypothèse complémentaire, fondée sur le postulat que tout principe d'organisation sociale doit être lié à un mécanisme cognitif qui lui sert, en quelque sorte, de *modus operandi*. Dès lors, s'il apparaît qu'une terminologie donnée est indemne de toute influence de la part d'un principe d'organisation sociale quelconque (c'est-à-dire n'est que la mise en œuvre d'une pure logique classificatoire)¹, on doit supposer qu'un autre mécanisme cognitif appartenant au même champ (en l'occurrence la parenté) sera sous l'influence de ce principe d'organisation sociale. C'est ce que l'on a nommé la « variabilité de l'adhérence ».

Si l'on rappelle l'histoire des idées relatives aux terminologies de parenté, d'emblée un fait apparaît à la fois frappant et troublant. Il s'agit du statut que Lewis Morgan accordait aux terminologies de parenté occidentales. On se souvient qu'à ses yeux ces dernières se distinguaient radicalement des autres en ceci qu'elles différenciaient les branches collatérales des linéaires alors que les autres terminologies tendaient à les confondre, n'usant, par exemple, que d'un seul terme pour dénoter les positions de « père » et de « frère du père ». Pour cette raison, Lewis Morgan appela « descriptives » les terminologies occidentales, puisqu'elles « décrivaient » les positions collatérales, et « classificatoires » les autres, puisqu'elles tendaient à confondre sous un même label des positions généalogiques différentes (collatérales et linéaires). Cette ancienne distinction a fait long feu et, si on l'enseigne encore, c'est comme une erreur assez gênante car teintée d'ethnocentrisme. On y voit en effet la marque d'une époque qui attribuait au monde occidental toutes les vertus, à commencer par celle de la rigueur qui lui permettait de distinguer ce que les autres confondaient. Cette contamination de la réflexion ethnologique par les préjugés de l'époque est évidente ; il n'en reste pas moins que la pensée de Morgan a été desservie par un usage à la fois abusif et maladroit du vocabulaire. Opposer des terminologies particularisant les collatéraux du père à d'autres les regroupant avait un sens dans le développement d'un argument particulier ; en revanche, opposer un principe « descriptif » (c'est-à-dire, implicitement, apte à percevoir les différences données par

1. Ou, plus exactement, tend vers cette situation ; car, comme on le verra, aucune terminologie sans doute n'est constituée uniquement de classes d'équivalence.

la nature) à un principe « classificatoire » (c'est-à-dire, implicitement, incapable de les percevoir) prêtait évidemment le flanc à une réfutation simple : il était aisé de montrer que toutes les terminologies étaient, par nature, classificatoires puisque c'est là tout bonnement une propriété du langage ; c'est ce que fit Kroeber (1909), oubliant au passage ce sur quoi Morgan fondait sa distinction.

Il ne s'agit aucunement ici de tenter une quelconque réhabilitation de Morgan, mais de s'arrêter un instant sur une question dont on verra qu'elle débouche finalement sur des problèmes fondamentaux. Cette question est : pourquoi la terminologie occidentale semblait-elle fournir un modèle de rigueur ? Invoquer l'ethnocentrisme et les préjugés du temps ne fournit qu'un élément de réponse, car les terminologies de parenté occidentales ont tout de même une particularité : elles ne sont sans doute ni plus ni moins classificatoires que les autres, ni plus ni moins rationnelles, mais elles sont incroyablement simples. On pourrait même dire qu'elles sont rudimentaires, puisque cinq dimensions sémantiques – et cinq seulement – suffisent à en rendre compte (le sexe, la génération, la collatéralité, la germanité et l'opposition parents/alliés). Cette simplicité crée une autre fausse piste que celle suivie par Morgan, qui consiste à penser que c'est là le signe de ce que la parenté ne joue qu'un rôle mineur dans les sociétés considérées.

La terminologie de parenté occidentale offre le moyen de décrire ce que peut être une terminologie dénuée de tout lien avec un principe d'organisation sociale (ou paraissant dénuée de tout lien). Cette possibilité ouvre pourtant sur une autre question : si ces terminologies sont simples, c'est, en réalité, soit parce que les principes de l'alliance et de la filiation se projettent sur d'autres cadres de référence que la terminologie – celle-ci ne subsistant que comme un cadre vide –, soit parce que les règles d'alliance recourent à un exercice comptable ne nécessitant qu'un moyen de repérage en termes de degrés. En d'autres termes, l'excessive simplicité des terminologies occidentales ne conduit pas nécessairement à la conclusion que l'on est en présence de situations où les mariages ne répondent qu'à des déterminants statistiques, mais que les règles d'alliance utilisent d'autres cadres de référence ou se contentent d'un échelonnage de proximité. Loin de remettre en cause la théorie de l'alliance de Claude Lévi-Strauss, cette proposition tend donc à étendre le champ des systèmes dits « semi-complexes ».

Les interprétations classiques des terminologies de parenté

Il existe trois grands types d'interprétation des terminologies de parenté : comme expression d'un principe d'organisation sociale, comme régulation des comportements, comme système cognitif autonome. On observera cependant qu'il n'est pas nécessaire de tenir ces trois interprétations pour exclusives : il n'y a rien d'incompatible entre le caractère systématique d'une terminologie (expression d'une logique classificatoire) et l'expression de règles d'alliance, voire d'intégration des conduites. L'œuvre de Claude Lévi-Strauss montre qu'il en est bien ainsi.

Une difficulté d'interprétation majeure tient, en fait, à ce qu'il est vain de nier une *certaine relation* entre terminologie et principe d'organisation sociale, mais qu'il est impossible de généraliser ce lien. Il n'est, à l'évidence, pas indifférent que, dans un système d'échange restreint, le terme qui désigne l'oncle maternel et le beau-père soit le même ; il est pourtant impossible de généraliser ce principe de confusion des rôles lorsque les termes confondent les positions, car cette généralisation inclut alors les évidentes absurdités dont Rivers, malgré son grand talent, s'était rendu coupable.

Le domaine de la filiation fournit, lui aussi, la démonstration simple qu'il existe un lien entre certaines terminologies et des principes d'organisation sociale. La classification des terminologies qui prend pour support la manière dont sont traités F, FB et FM (Kirchhoff 1931 ; Goody 1971) en est un exemple simple². Il est évident, en effet, que seul un système à filiation patrilinéaire est susceptible d'adopter une terminologie qui confond sous un même terme le père et son frère. Pourtant, il est également vrai qu'un tel système de filiation pourrait se satisfaire d'une terminologie différente³ ; en revanche, il n'est aucun système cognatique connu ayant adopté une terminologie confondant le père et son frère. Il est donc possible d'établir exclusions et affinités logiques entre principes d'organisation sociale et terminologies, mais il est impossible de généraliser, c'est-à-dire d'être à même de *prédire* qu'une société ayant telle règle d'alliance aura telle terminologie.

Le point de vue adopté ici sera le suivant. Une règle d'organisation sociale suppose, pour être opérante, un système de repérage des acteurs qu'elle concerne. Dans le domaine de la parenté, ce système est d'ordinaire la terminologie. Il en découle que, pour être utilisable par les acteurs concernés, une terminologie doit, d'une manière ou d'une autre, refléter les règles d'organisation sociale de la société considérée. Cela ne demeure vrai, toutefois, *que s'il n'existe pas d'autre système de repérage des acteurs dans le domaine parental*, car s'il en existe un ou plusieurs autres, alors les règles d'organisation sociale peuvent s'y inscrire plutôt que dans la terminologie.

Si cette proposition est fondée, on en déduit que *soit une terminologie exprime des règles d'organisation sociale, soit elle n'en exprime pas, ou peu ; dans ce dernier cas, il existe un autre système de repérage qui sert de support cognitif aux règles*. Dès lors, la démarche consiste, dans un premier temps, à établir dans quelles conditions on peut dire qu'une terminologie exprime ou n'exprime pas des règles,

2. Le tableau, bien connu, se présente comme suit :

Générationnel	père	père	père	un terme
<i>bifurcate merging</i>	père	père	frère de la mère	confusion partielle
<i>bifurcate collateral</i>	père	frère du père	frère de la mère	trois termes
linéaire	père	oncle	oncle	confusion des collatéraux

3. À Rome, par exemple, où prévalait un système de filiation patrilinéaire, il existait trois termes : *pater* (F), *paterculus* (FB) et *avunculus* (MB).

c'est-à-dire à élaborer un instrument d'évaluation (ce sera l'objet de la section II), et, dans un second temps, à établir en quoi consistent les autres systèmes de repérage (objet des sections III et IV).

Une analyse formelle et ses conséquences

Les questions relatives aux liens possibles entre terminologie de parenté et règles d'organisation sociale peuvent être ramenées à deux hypothèses opposées :

a) si une terminologie est la mise en œuvre de la logique classificatoire de l'esprit humain – et de rien d'autre –, alors elle doit organiser les termes en classes d'équivalence ;

b) si une terminologie est non seulement la mise en œuvre de la logique classificatoire de l'esprit humain, mais aussi le mode opératoire de certaines règles d'organisation sociale de filiation ou d'alliance, alors elle doit constituer des classes de termes exclusives, mais fréquemment dissymétriques ; il ne pourra donc pas s'agir, dans la plupart des cas, de classes d'équivalence.

Selon l'hypothèse (a), une terminologie doit être constituée selon un principe de symétrie des classes terminologiques (c'est-à-dire en vertu de l'application uniforme de critères logiques) ; selon l'hypothèse (b), au contraire, une terminologie doit être constituée selon un principe de dissymétrie des classes terminologiques (c'est-à-dire en vertu de l'application *non uniforme* de critères logiques).

L'hypothèse (a) peut être qualifiée d'*hypothèse d'indépendance*, puisqu'elle suppose qu'il n'existe pas de lien décelable entre terminologie et règle. On a vu que cette absence devait être interprétée – dans le cadre mis en place ici – comme l'indice de ce qu'un autre système de repérage existe. L'hypothèse (b) peut être qualifiée d'*hypothèse de dépendance*, puisqu'elle suppose qu'une dissymétrie patente de la terminologie est le signe d'une action de règles d'organisation sociale.

Terminologie, classification et analyse componentielle

L'analyse proposée ici puise à deux sources : d'une part la théorie des ensembles, d'autre part l'analyse componentielle, dont le principe a naguère été proposé par Goodenough (1956), puis développé par Lounsbury (1965), Wallace et Atkins (1960), Romney et d'Andrade (1964).

Afin de rendre aussi clair que possible ce qui suit, il convient tout d'abord de définir de manière non ambiguë ce que l'on entend par terminologie de parenté. On nomme « terminologie de parenté » l'ensemble des termes de référence simples, c'est-à-dire non composés⁴, qui servent à désigner les positions de parenté de telle sorte qu'à toute position de parenté ne corresponde qu'un seul terme, mais qu'à tout terme puisse correspondre plusieurs positions de parenté. Cette définition peut être représentée par le schéma suivant :

4. C'est à dessein que l'on exclut ici les termes composés (comme « grand-père »), pour ne retenir que les termes d'un seul morphème, c'est-à-dire d'un seul concept. La raison en est que l'une des faiblesses de l'analyse componentielle tient justement au caractère indéfini de l'extension des concepts de parenté qui, par le jeu des termes composés, peut s'étendre presque à l'infini. Il convient donc d'en préciser les limites.

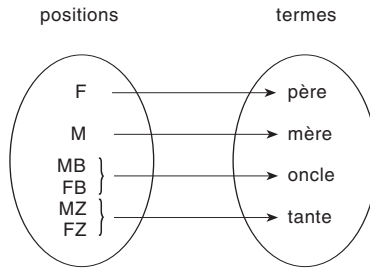


Fig. I

Ce schéma appelle deux observations. En premier lieu, il autorise l'utilisation du concept mathématique de *fonction* pour décrire ce que fait une terminologie de parenté. En effet, une fonction lie un élément d'un ensemble source – qui est son domaine – à un élément d'un ensemble de destination – qui est son co-domaine –, de telle sorte que l'élément source n'ait qu'une seule image dans l'ensemble de destination, mais qu'un élément de l'ensemble de destination puisse éventuellement être lié à plusieurs éléments source⁵. Il est donc évident qu'une terminologie peut être décrite comme une fonction qui lie un élément « position » à un élément « terme », de telle sorte que tous les éléments « terme » soient couverts ; de plus, comme ces derniers sont moins nombreux que les éléments « position », il en découle qu'un élément « terme » est, de temps à autre, lié à plusieurs éléments « position »⁶. Pourquoi en est-il ainsi ? Simplement parce que les terminologies sont classificatoires. En effet, si les terminologies étaient purement descriptives, alors le lien entre chaque élément « position » et chaque élément « terme » serait univoque dans les deux sens, ce qui ne survient évidemment jamais.

Si C représente le principe classificatoire et x une position de parenté quelconque, alors le processus terminologique peut être représenté, au moins provisoirement, de la manière suivante :

$$x \rightarrow c(x)$$

ce qui peut se lire : x , dans l'ensemble {positions}, devient « terme » dans l'ensemble {termes} par le moyen de la fonction *combinatoire*.

La seconde observation est qu'une terminologie joue sur deux ensembles : celui des positions et celui des termes. Or, il existe une différence fondamentale entre les deux : le premier est une collection de lieux généalogiques dont le repérage peut être effectué universellement au moyen de quelques *denotata* simples, alors que le second est un inventaire de termes qui sont le produit d'une culture donnée⁷.

5. « A function is simply a many-one relation, that is a relation which to any element in its domain relates exactly one element in its range », *domain* désignant la « zone d'origine », et *range* la zone de destination où se forme l'image du point de départ » (Supes 1972 : 86).

6. Dans leur article fondamental, Wallace et Atkins (1960) avaient également utilisé le concept de fonction, mais d'une manière plus compliquée et, nous semble-t-il, moins opératoire ; on y reviendra.

7. Bien entendu, une difficulté supplémentaire surgit du fait qu'il n'existe pas de repère strictement universel, car les mots que nous utilisons sont eux-mêmes le produit d'une culture, et chaque culture peut forger des termes qui utilisent des critères plus fins qu'une autre ; autrement dit, une terminologie aussi descriptive que possible court toujours le risque d'être classificatoire aux yeux d'une autre. On en verra un exemple plus loin avec la terminologie malgache.

Tout en présentant aussi fidèlement que possible le *modus operandi* de l'analyse componentielle, nous suivrons, comme nous l'avons dit plus haut, un cheminement inverse de cette dernière. L'analyse componentielle part des termes de parenté qu'elle rapporte à des positions généalogiques, cherchant ainsi à repérer des paradigmes de dimensions sémantiques susceptibles d'être substituées les unes aux autres dans la composition de chaînes syntagmatiques (par exemple : « père » (F) correspond aux dimensions « masculin », « linéaire », « génération + 1 » ; « oncle » (MB, FB), à « masculin », « colinéaire », « génération + 1 » ; etc.), mais elle est incapable d'expliquer pourquoi certains termes s'appliquent de manière dissymétrique. On partira, au contraire, des positions généalogiques pour aller vers les termes en cherchant quelle logique d'affectation (quelle fonction) lie les uns aux autres, car c'est cette logique d'affectation, et surtout ses failles, qui nous intéresse⁸.

Les positions généalogiques peuvent être repérées à partir de six *denotata* élémentaires (père, mère, frère, sœur, fils, fille) qu'il est toujours possible de combiner (grand-père, grand mère, etc.) ou de spécifier (aîné, cadet ; pour un Ego masculin ou pour un Ego féminin ; patrilatéral ou matrilatéral, etc.). Le repérage ainsi conçu permet de désigner une position et une seule sur le diagramme virtuel de tous les lieux généalogiques possibles. À l'inverse, les termes de parenté issus d'une terminologie donnée sont – pour beaucoup d'entre eux – classificatoires puisqu'ils réunissent sous un même label des positions qui peuvent être décrites comme différentes par le repérage précédent (les termes « oncle », « tante », « neveu », « nièce » et « cousin » de la terminologie européenne sont dans ce cas).

La fonction de classification opère donc par une sorte d'aplatissement de certaines différences de position. Comment ? La réponse a naguère été donnée, une fois encore, par les promoteurs de l'analyse componentielle, lesquels ont montré qu'entre les positions et les termes s'insère un processus combinatoire : chaque terme peut être décrit à travers un jeu de critères qui font sens pour la société considérée et renvoient à une, ou, le cas échéant, à plusieurs positions (en raison, précisément, du caractère classificatoire de toute terminologie).

Si l'on suit le *modus operandi* de l'analyse componentielle dans le monde occidental, les critères qui font sens pour décrire le terme « père » sont la génération, le sexe et la linéarité. Si G+1 désigne la première génération ascendante, S1 le sexe masculin et L1 la linéarité, le terme « père » peut être décrit au moyen de trois critères (indiqués par les majuscules) ayant chacun une valeur particulière (indiquée par le chiffre qui suit la majuscule), soit :

« père » = S1, G+1, L1

8. Le lecteur peut pressentir là les effets d'une ancienne polémique opposant un point de vue dit « expansionniste », attribuable à Malinowski, et un point de vue « sémantique ». Une version plus récente de ce débat a opposé, il y a près de trente ans déjà, Leach (1958) à Lounsbury (1965) à propos de la terminologie des Trobriandais. En réalité, le point de vue adopté ici se situe en marge de cette polémique ; il n'adopte pas nettement la thèse expansionniste dont les excès sont patents. Toutefois, il soutient qu'un même terme n'a pas la même réalité, ni opératoire ni psychologique, quand il s'applique à des positions généalogiques très différentes. Appeler « sœur » la fille de ma mère et une personne généalogiquement très distante ne signifie pas que les deux positions soient tenues pour équivalentes ou .../...

Il se trouve que cette combinaison particulière fait correspondre, dans cette terminologie, un seul terme à une unique position. De même, les termes « frère *de* » ou « sœur *de* » pourraient être décrits grâce aux mêmes critères que dans l'exemple précédent, mais associés à des valeurs différentes (G0 est la génération d'Ego, S2 est le sexe féminin, L2 est la colinéarité) ; soit :

- « frère » = S1, G0, L2
- « sœur » = S2, G0, L2

Cette fois encore, les termes ainsi décrits ne correspondent, pour chacun, qu'à une seule position.

Toutefois, les termes « oncle » et « tante » correspondent non pas à deux, mais à quatre positions différentes (FB, MB, FZ, MZ) ; ils ne recourent pas à quatre combinaisons de critères, mais seulement à deux, soit :

- « oncle » = FB = MB = S1, G+1, L3 (où L3 = ablinéaire)
- « tante » = FZ = MZ = S2, G+1, L3

C'est bien en cela que la terminologie est classificatoire, et donc un produit culturel en raison même du jeu des critères qui conduit à amalgamer dans un même terme des positions différentes sur un diagramme généalogique⁹.

Le premier enseignement de l'analyse componentielle est donc qu'entre les positions de parenté conçues comme lieux occupés sur un diagramme virtuel et les termes eux-mêmes s'insinue une combinatoire qui constitue une sorte d'*interface* entre la description analytique et la classification indigène. Dans le cadre de la démarche proposée ici, ce lien, c'est-à-dire l'interface, peut être figuré par le diagramme suivant :

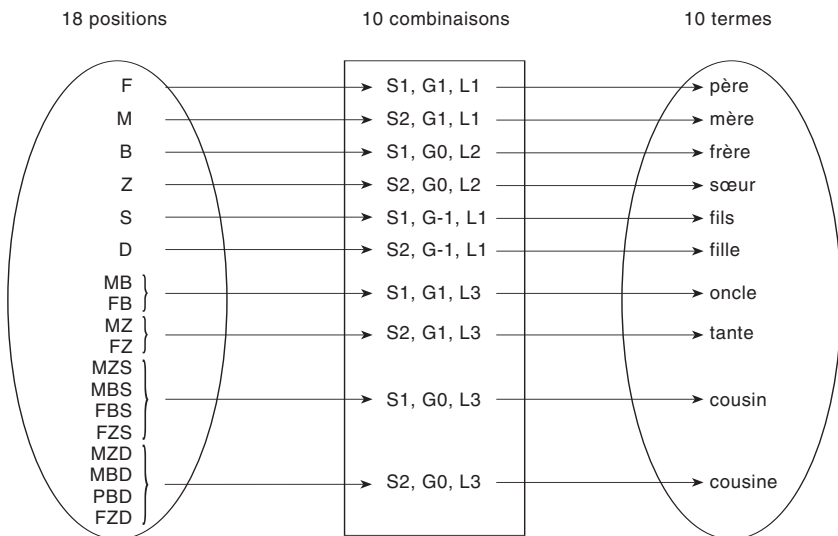


Fig. 2

interchangeables, mais qu'un même interdit sexuel s'applique dans les deux cas. Dès lors, le problème est de trouver ce que les deux positions ont en commun pour que s'y applique le même terme, et non pas de chercher quelles dimensions sémantiques permettent de positionner ce terme dans un paradigme, entreprise par avance vouée à l'échec.

Dès lors, deux fonctions, et non pas une seule, paraissent à l'œuvre :

$$x \rightarrow C(x) \rightarrow t(x)$$

ce qui peut être lu : x , élément de l'ensemble {positions}, devient $C(x)$ dans l'ensemble {combinatoire} par le moyen de la fonction *combinaison de critères*, et $t(x)$ dans l'ensemble {termes} par le moyen de la fonction *affectation de termes*.

Du dispositif mis en place par l'analyse componentielle et formalisé ici de manière à mettre particulièrement en évidence le rôle joué par les combinaisons de critères – appelées dimensions sémantiques dans l'analyse componentielle –, il ressort que si l'on doit chercher une action des règles d'organisation sociale sur la terminologie, *ce ne peut être qu'au niveau de ce jeu combinatoire*. C'est à ce niveau, en effet, que se situe l'interface entre la description analytique des lieux généalogiques et la confection d'une classification qui exprime ce qu'une culture donnée voit dans la parenté.

Hypothèse d'indépendance et classes d'équivalence ; symétrie et dissymétrie des terminologies

Selon l'analyse componentielle, une terminologie repose sur un ensemble de dimensions sémantiques (aîné/cadet, homme/femme, etc.) qui, pour chaque terme, prennent une valeur particulière et une seule ; chaque terme est alors une combinaison des valeurs prises individuellement par les diverses dimensions (par exemple : « père » = S1, L1, G1) (Goodenough 1956). On peut formuler la même idée plus simplement : une terminologie est un procédé intellectuel de mise en classes. Toute opération de ce type consiste en un découpage d'un ensemble donné en plusieurs sous-ensembles, et un tel découpage suppose tout d'abord l'existence d'un critère au nom duquel il est découpé. On peut imaginer qu'un autre figurant puisse prendre la place des termes de parenté en tant que système de repérage : $x \rightarrow c(x) \rightarrow ?$ (la fonction *combinatoire* est la même que précédemment, mais la fonction affectation – seconde flèche – conduit non pas à une terminologie, mais à autre chose qu'à une terminologie. Plus généra-

9. Il convient, bien entendu, de noter que si l'on se trouvait dans une culture différente, d'autres critères pourraient s'avérer pertinents. À Madagascar, par exemple, pour désigner les frères et sœurs, il convient de prendre en considération le critère « sexe d'Ego », car on dispose non pas de deux termes comme dans la terminologie occidentale, mais de quatre, selon le tableau suivant :

	B	Z
Ego homme	<i>rahalahy</i>	<i>anabavy</i>
Ego femme	<i>anadahy</i>	<i>rahavavy</i>

Soit :

rahalahy = B pour Ego homme = S1, G0, L2, E1 (E1 = Ego homme)

anadahy = B pour Ego femme = S1, G0, L2, E2 (E2 = Ego femme)

anabavy = Z pour Ego homme = S2, G0, L2, E1

rahavavy = Z pour Ego femme = S2, G0, L2, E2

Ceci ne fait que confirmer qu'il n'existe aucune terminologie que l'on puisse qualifier de purement descriptive, puisque pour caractériser ces positions, la terminologie occidentale, par exemple, est obligée d'avoir recours à une périphrase : « le frère, pour un locuteur masculin », etc.

lement, un problème essentiel se posera plus loin : compte tenu d'un certain nombre de positions généalogiques reconnues au moyen de combinaisons de critères, existe-t-il un seul système de référence possible (la terminologie de parenté) ou plusieurs ?

Du point de vue de la théorie des classes, l'ensemble des positions de parenté {F, M, B, Z, S, D, FB, FZ, MB, MZ} peut être découpé, par exemple au moyen du critère « sexe », et l'on obtient alors deux sous-ensembles, {F, B, S, FB, MB} et {M, Z, D, FZ, MZ}, que l'on baptisera respectivement « positions masculines » et « positions féminines ». Ces deux sous-ensembles sont exclusifs. Ce processus de découpage peut être représenté comme le produit cartésien de l'ensemble {positions} sur lui-même, comme le montre le tableau suivant :

Sexe	F	M	B	Z	S	D	FB	FZ	MB	MZ	FBS	FBD	FZS	FZD	MBS	MBD	MZS	MZD
F	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
M		S		S		S		S		S		S		S		S		S
B	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
Z		S		S		S		S		S		S		S		S		S
S	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
D		S		S		S		S		S		S		S		S		S
FB	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
FZ		S		S		S		S		S		S		S		S		S
MB	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
MZ		S		S		S		S		S		S		S		S		S
FBS	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
FBD		S		S		S		S		S		S		S		S		S
FZS	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
FZD		S		S		S		S		S		S		S		S		S
MBS	S		S		S		S		S		S		S		S		S	
MBD		S		S		S		S		S		S		S		S		S
MZS			S		S		S		S		S		S		S		S	
MZD		S		S		S		S		S		S		S		S		S

Tabl. I

Ce tableau permet de constater que lorsque S (sexe) est « vrai » (= de même sexe), la relation s'établissant entre l'énoncé ligne et l'énoncé colonne possède les trois caractéristiques qui définissent une relation dite d'équivalence. Ces trois caractéristiques sont : la réciprocity ($a = a$), la symétrie ($a = b$ et $b = a$) et la transitivité (si $a = b$ et $b = c$, alors $a = c$). Un ensemble de relations d'équivalence définit des classes d'équivalence.

On doit en conclure que tout critère appliqué de manière régulière et homogène sur l'ensemble « positions » définit nécessairement des classes d'équivalence, lesquelles partagent en sous-ensembles, que l'on peut qualifier de *symétriques*, l'ensemble des positions ; et ces classes d'équivalence opèrent ce partage à *chaque fois* que l'on applique un nouveau critère. Réciproquement, tout ensemble décomposé en classes d'équivalence résulte de la mise en œuvre de relations d'équivalence, c'est-à-dire d'un critère appliqué de manière *régulière et homogène*.

Cette conclusion est fondamentale, car elle a pour implication que si une terminologie n'est que l'expression d'un principe classificatoire, alors elle doit être composée de classes d'équivalence exclusives et symétriques, ainsi que le suggérait notre hypothèse d'indépendance. Vérifier cette hypothèse dans le cadre d'une terminologie donnée consiste donc à vérifier que les classes terminologiques obtenues sont, ou non, des classes d'équivalence. L'analyse d'une terminologie de parenté consiste alors dans la mise en œuvre successive des critères – appelés « dimensions » par l'analyse componentielle – qui permettent de découper l'ensemble des positions de parenté en classes disjointes et mutuellement exclusives¹⁰.

La seule difficulté pratique tient au fait qu'il convient d'exécuter ces différentes opérations en cascade et non pas séparément. Chacune des classes obtenues lors de la mise en œuvre de la première dimension doit être à nouveau divisée en classes d'équivalence par une nouvelle dimension ; il est donc important de bien choisir la première (en l'occurrence, ce ne peut pas être le sexe). Par exemple, si, pour la terminologie européenne de la consanguinité, on appliquait tout d'abord la dimension L (linéarité), on obtiendrait trois classes : celle des linéaires, celle des colinéaires et celle des ablinéaires.

classe L1 (linéaire) = {père, mère, fils, fille}

classe L2 (colinéaire) = {frère, sœur}

classe L3 (ablinéaire) = {oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce}.

Il suffirait ensuite d'appliquer la dimension S (sexe) pour rediviser les classes précédentes :

L et S donnent les classes : {père}, {mère}, {fils}, {fille}, {frère}, {sœur}, {oncle, cousin, neveu}, {tante, nièce, cousine}.

La mise en œuvre d'une ultime dimension, G (la génération), permet de découper les dernières classes :

L, S et G donnent : {oncle}, {tante}, {neveu}, {nièce}, {cousin}, {cousine}.

On considère que l'analyse est terminée lorsque tous les termes sont individualisés et répartis en classes exclusives. Dans le cas de la terminologie considérée, on peut figurer le résultat par un tableau voisin de celui naguère proposé par Wallace et Atkins [1960 : 62] :

10. La démarche proposée ici ne diffère de celle imaginée par Goodenough que dans l'insistance mise sur la théorie des ensembles, sinon elle est presque identique à cette dernière. Wallace et Atkins écrivent en effet : « Goodenough's operation procedure, after listing a set of terms and defining the universe of kin-types *denotata*, is to divide the *denotata* into two or more groups, and the terms into two or more corresponding groups, on the basis of the complementarity of values of one dimension (for example, sex) which distinguishes the groups of *denotata*; then to divide each of these groups of terms into subgroups according to the principle of complementarity of their kin-types *denotata* on another dimension; and so on until each term stands alone as the complement of some other term on a single dimension » (1960 : 69). On voit que la notion de complémentarité utilisée par Goodenough recoupe celle de relation d'équivalence.

	Linéaire		Colinéaire		Ablinéaire	
	masculin	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin
G + 2	grand-père	grand-mère	oncle	tante		
G + 1	père	mère				
G 0	Ego		frère		cousin	cousine
G - 1	fils	filles	neveu	nièce		
G - 2	petit-fils	petite-fille				

Tabl. 2

Romney et D’Andrade (1964) ont proposé un tableau encore plus simplifié de cette terminologie en regroupant, d’une part, les linéaires et les colinéaires d’Ego (ses germains), arguant du fait que tous ensembles définissent la famille restreinte; et, d’autre part, les colinéaires et ablinéaires des parents d’Ego, arguant du fait que tous ensemble constituent les membres de la famille étendue.

Parenté directe		Parenté collatérale	
homme	femme	homme	femme
grand-père	grand-mère	oncle	tante
petit-fils	petite-fille		
père	mère	neveu	nièce
fils	filles		
frère	sœur		

Tabl. 3

Un tel schéma a le mérite de paraître répondre à la logique ethnographique, mais le défaut de reposer sur des dimensions difficiles à définir simplement. Cette expérience est instructive, car elle montre non pas que la tentative de formalisation est vaine, mais que la réduction d’une terminologie à quelques dimensions simples est une entreprise ardue, sans doute parce que la définition de ces dimensions n’est pas simplement l’effet de la logique, mais aussi celui de règles de parenté. En l’occurrence, la logique commande de distinguer entre diverses sortes de collatéraux, et la règle de composition des groupes domestiques d’opposer les parents collatéraux « proches » et les parents « éloignés », cette dernière opposition ne pouvant répondre à aucun critère de classification simple. Seul le premier de ces deux tableaux répond bien à la logique classificatoire de critères simples. Or, s’il aboutit bien à des classes exclusives, il n’en comporte pas moins des cases vides.

Tel est bien l'un des problèmes les plus délicats qui se posent à l'analyse formelle des terminologies de parenté : la mise en œuvre d'un critère n'est pas nécessairement homogène. La conséquence en est que si les classes obtenues sont bien exclusives, elles ne s'opposent pas de manière régulière. Goodenough et ses successeurs formulaient cette difficulté en disant que les espaces sémantiques engendrés par les terminologies doivent être orthogonaux (munis de cases complémentaires), *mais qu'ils possèdent des cases vides*, ce qui engendre une dissymétrie du tableau d'ensemble. Ce fait est de grande conséquence, et pourtant les tenants de l'analyse componentielle n'en tiraient aucun enseignement.

Imaginons qu'il n'en soit pas ainsi et que l'ensemble des termes d'une nomenclature puisse être divisé de manière homogène par un petit nombre de dimensions ; alors, tout arbre représentant un ordre quelconque de partitions successives serait équivalent à tout autre. Soit par exemple une terminologie de huit termes découpée de manière homogène par trois dimensions – disons le sexe (Homme/Femme), l'âge relatif (Aîné/Cadet), la filiation (Patrilinéaire/Matrilinéaire). On peut représenter une telle terminologie par l'arbre suivant :

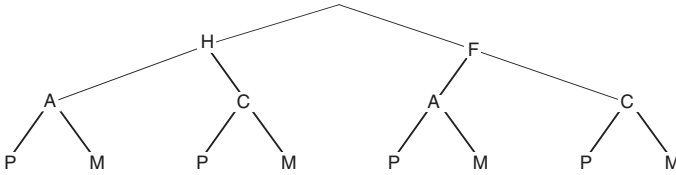


Fig. 3

Chaque terminaison correspond à un terme. Comme il existe trois dimensions possédant chacune deux modalités, cela fait six arbres possibles, tous strictement équivalents¹¹.

Imaginons encore que, pour une raison inconnue, l'opposition Aîné/Cadet soit neutralisée (n'ait plus cours) dans les branches matrilinéaires. Alors il n'existerait plus que deux arbres possibles : celui qui place Patrilinéaire et Matrilinéaire sur le premier embranchement (comme sur le schéma ci-après), ou celui qui place Homme et Femme à la place de P et M :

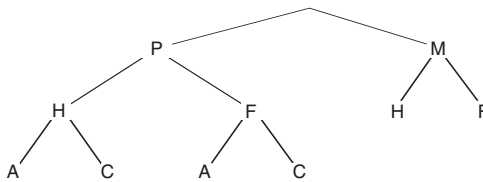


Fig. 4

Dans la réalité, les partitions ne sont jamais parfaitement homogènes, toutes les terminologies connues présentant, à un niveau ou à un autre, une certaine dissymétrie. L'hypothèse d'indépendance doit donc être conçue comme une hypothèse *limite* : il est des terminologies qui tendent vers l'indépendance et d'autres qui s'en écartent franchement. Le cas de la terminologie européenne est, à cet égard, très révélateur : elle tend vers l'indépendance mais sans y parvenir, et c'est bien la raison pour laquelle plusieurs présentations sont possibles, donnant lieu à des tableaux différents et non compatibles entre eux, comme on vient de le voir.

Lorsqu'une terminologie est dissymétrique, *on est contraint d'introduire un ordre de préséance entre les dimensions*, certaines étant plus « inclusives » que d'autres et, surtout, commandant la mise en œuvre de règles nouvelles. Cette possibilité de construire des arbres différents et dissymétriques aboutit à un résultat inattendu : un même terme peut se trouver lié à des positions qui n'ont absolument rien à voir entre elles, ou bien, comme dans le cas *crow-omaha* par exemple, le terme « frère du père » en vient parfois à désigner des collatéraux beaucoup plus jeune qu'Ego. Ces bizarreries bien connues ne s'expliquent que si l'on admet qu'à partir de certains embranchements (par exemple la dimension Parallèles/Croisés) une logique différente prévaut désormais de chaque côté de l'embranchement.

On peut se demander pourquoi les terminologies sont ainsi plus ou moins dissymétriques. Une première explication consisterait à dire qu'il n'y pas de raison qu'elles ne le soient pas et que la dissymétrie résulte donc du hasard¹², ce qui expliquerait qu'il n'existe pas de terminologie absolument symétrique, mais seulement des terminologies tendant vers la symétrie. Une autre explication serait qu'une terminologie dissymétrique est la conséquence d'une perturbation : une dimension cesse d'agir parce que quelque chose l'en empêche, ou bien elle apparaît parce que quelque chose la contraint d'exister (hypothèse de dépendance dans ces deux cas). Or, ce qui neutralise une dimension ou ce qui la fait naître *ne peut être qu'un principe d'organisation sociale*. L'effet de ce principe est précisément ce qu'on a nommé *adhérence*.

Le principe d'adhérence

Reprenons trois des cas de figure relatifs aux termes désignant le père, le frère du père et le frère de la mère. On peut rencontrer les trois situations suivantes :

Type / positions	FB	F	MB
<i>bifurcate collateral</i>	y	x	z
<i>bifurcate merging</i>	x	x	y
linéaire	y	x	y

Tabl. 4

Le cas 1 suppose la mise en œuvre de deux dimensions : collatéralité, opposition des paternels et des maternels ;

Le cas 2 suppose l'existence de ces deux mêmes dimensions, mais neutralise la collatéralité dans la branche paternelle ;

Le cas 3 suppose seulement la collatéralité.

Il est évidemment tentant de supposer que le cas 2 n'a de sens que dans le cadre d'un système patrilineaire, et dans celui-là seulement. Il est également possible de faire la même supposition pour le cas 1, mais avec prudence, car la distinction entre les deux oncles peut répondre à d'autres exigences, voire au hasard. Il est enfin loisible de supposer que cette possibilité est nulle pour le cas 3, mais qu'il est vraisemblable que ce dernier soit lié à un système cognatique. La patrilinearité est donc une condition nécessaire pour une terminologie *bifurcate merging* ou *bifurcate collateral*, mais n'est pas une condition suffisante.

On parlera d'*adhérence certaine* ou d'*adhérence probable* selon que l'examen de la règle et de la terminologie permettront de mettre en évidence des congruences. Il faut donc se représenter une adhérence comme un mécanisme qui lie une règle d'organisation sociale à la mise en ordre des critères, c'est-à-dire comme un lieu où un critère de la terminologie commence à agir (sur un schéma en arbre, il s'agit évidemment d'un embranchement). Il convient alors de dresser, pour une terminologie donnée, l'ensemble des embranchements. Toute adhérence peut ainsi être représentée comme une implication. Par exemple : « pour tout terme de l'ensemble {matrilatéral} l'opposition aîné/cadet est neutralisée », ce qui veut dire que, dans la terminologie considérée, la dimension d'aînesse, qui est pertinente pour distinguer des termes s'appliquant aux aînés d'autres s'appliquant aux cadets, cesse de s'appliquer sitôt que l'on a affaire aux maternels (qui ne sont ni aînés ni cadets, mais simplement maternels). Toutefois, si chaque implication ne concerne qu'un seul embranchement terminologique, il est évidemment faux que tout embranchement ne soit gouverné que par une seule implication. Cela signifie qu'une terminologie est un jeu de logique classificatoire, *mais n'est pas que cela*.

Deux questions se posent alors : qu'est-ce qui fait que des règles d'organisation sociale influent sur certains embranchements d'une terminologie ? Qu'est-ce qui fait que certaines terminologies paraissent plus déterminées que d'autres par des règles d'organisation sociale ? Ou, selon le vocabulaire que nous utilisons ici, qu'est-ce qui fait que certaines terminologies comportent plus d'adhérences que d'autres ?

On peut illustrer cette question de la manière suivante :

11. On pourrait aussi représenter ce type de terminologie imaginaire par une série de tableaux équivalents, du moins aussi longtemps que le nombre de dimensions en cause demeurerait raisonnable.

12. Une telle explication ne manquerait pas de répondre au problème des « cousins » britanniques dont on ne voit pas pourquoi ils sont indistincts, si ce n'est précisément parce qu'en anglais ce mot ne possède pas de terminaison indiquant le sexe. Il s'agirait donc là d'un possible hasard linguistique.

Univers de parenté

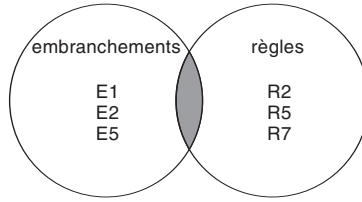


Fig. 5

Dans l'univers de parenté, on distingue deux ensembles : celui des règles d'organisation sociale (de filiation et d'alliance), {R1, R2, R3... Rn}, et celui des embranchements de la terminologie, {E1, E2, E3... En}. Dès lors, l'univers de parenté propre à la société considérée est l'union des règles d'organisation sociale et des embranchements de parenté $R \cup E$; l'ensemble des adhérences est l'intersection de R et de E : $R \cap E$ (c'est-à-dire la zone hachurée sur le diagramme)¹³.

On peut parfaitement imaginer que, d'un système de parenté à un autre, le degré d'adhérence des règles d'organisation sociale et des embranchements terminologiques soit variable ; ou, pour reprendre la figuration précédente, que c'est la marge de recouvrement – l'intersection – des deux ensembles qui varie.

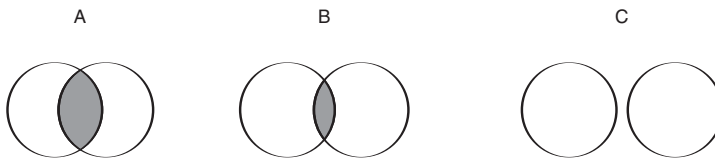


Fig. 6.

Ainsi, dans le système de parenté A, le recouvrement est très large, ce qui signifie que la terminologie A est très dissymétrique, car deux logiques différentes s'y combinent : une logique cognitive qui doit aboutir à la constitution de classes uniformément réparties sur l'ensemble des termes et mutuellement exclusives, c'est-à-dire des classes d'équivalence ; et une logique d'organisation sociale qui vient perturber l'autre en en neutralisant occasionnellement les effets ou en en créant d'autres. Dans une telle situation, il revient à l'ethnologue d'interpréter les perturbations (par exemple la disparition de la dimension aîné/cadet dans le cas qui a servi d'exemple ; cf. fig. 4), en supposant qu'il s'agisse d'une adhérence et en recherchant l'origine de cette dernière.

Dans le système de parenté B, on est en présence d'un recouvrement très limité, ce qui signifie que, dans la plupart des cas (c'est-à-dire des termes), les critères logiques présents dans la terminologie parviendront à découper des classes d'équivalence, mais que dans un certain nombre d'autres se sera, selon toute vraisemblance, produit une adhérence.

13. Dans le cas très simplifié qui nous a servi d'exemple (fig. 5), la règle d'appartenance lignagère était en contact avec l'embranchement patrilatéralité/matrilatéralité, ce qui se traduisait par une seule perturbation, à savoir celle qui amenait à neutraliser l'opposition aîné/cadet dans les branches des parents maternels.

Dans le système de parenté C, on est en présence d'une absence totale de recouvrement, ce qui signifie que la terminologie et les règles d'organisation sociale constituent deux ensembles disjoints. La logique cognitive vient alors découper des classes d'équivalence sans perturbation, les règles d'organisation sociale n'intervenant aucunement. Il s'agit là, comme on l'a vu, d'un type qui ne vaut que comme cas limite.

Résumons-nous. Toutes les terminologies de parenté sans exception résultent de la mise en œuvre d'une logique classificatoire, en ce sens que l'activité classificatoire est une propriété de l'esprit humain. Toutefois, cette logique est occasionnellement perturbée dans sa simplicité fondamentale, ce qui rend les terminologies dissymétriques et, de ce fait, difficiles à interpréter. Or, on a fait ici l'hypothèse que cette dissymétrie relevait, dans la plupart des cas, d'un principe d'adhérence des règles d'organisation sociale sur la terminologie ; et que le rôle joué par de telles adhérences est susceptible de varier, allant du recouvrement très étendu de la terminologie jusqu'à la disjonction totale.

Reste à savoir pourquoi certaines terminologies sont sujettes au recouvrement et d'autres moins, voire pas du tout. L'hypothèse selon laquelle les terminologies seraient d'autant plus simples que la parenté jouerait un rôle plus modeste dans la vie sociale est indéfendable ; on ne voit d'ailleurs pas pourquoi, en ce qui concerne ces dernières, les Eskimo auraient la même terminologie que les Occidentaux, ni pourquoi, en Occident, cette dernière serait demeurée inchangée depuis le Moyen Âge.

On fera ici une autre supposition, à savoir que tout principe d'organisation sociale touchant la parenté a nécessairement une incidence sur *un* système cognitif de repérage des parents. Or, la terminologie constitue *un* système de repérage *parmi d'autres possibles*. En effet, lorsqu'il n'existe qu'un seul système de repérage parental – et il s'agit alors nécessairement de la terminologie qui, dans son principe, est universelle –, les règles d'organisation sociale ne provoquent d'adhérence que sur cette seule terminologie. À l'inverse, lorsqu'il existe plusieurs systèmes de repérage (c'est-à-dire la terminologie plus, au moins, un autre), les règles d'organisation sociale provoquent des adhérences sur l'un ou l'autre de ces systèmes de repérage (et peut-être même sur les deux, mais de manière non nécessairement homogène). On figurera cette proposition sur le diagramme suivant :

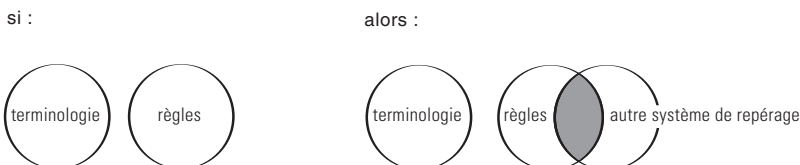


Fig. 7

Dans tous les cas où $T \cap R = 0$, il convient de rechercher le système de repérage autre que la terminologie qui supporte les adhérences.

Une terminologie apparemment indépendante : le cas européen

590

Les terminologies de parenté européennes¹⁴ ont au moins une caractéristique commune : elles établissent une distinction radicale entre les consanguins et les affins au point de reléguer ces derniers dans un ensemble conçu comme la frontière entre la parenté et la non-parenté. On peut dire, sans exagérer, que seuls les consanguins sont de « vrais » parents¹⁵. De ce fait, les terminologies de parenté européennes sont essentiellement des terminologies de la consanguinité. Cette opposition radicale entre parents et alliés peut être considérée comme la *summa divisio* de cet univers cognitif.

Ramenées à la consanguinité, les terminologies européennes sont d'ordinaire incroyablement sommaires et se rapprochent même de ce que l'on pourrait appeler une terminologie minimale. De quoi une telle terminologie a-t-elle besoin ? De six termes : *père* et *mère* pour désigner les positions linéaires ascendantes, *fil*s et *fil*le pour désigner les positions linéaires descendantes, *frère* et *sœur* pour désigner les positions collatérales immédiates. Au moyen de ces six termes et de leurs composés, une terminologie minimale peut désigner toutes les positions possibles d'un arbre généalogique, à condition toutefois de ne pas introduire de distinction plus fine¹⁶. Or, dans la plupart des cas, les terminologies européennes de la consanguinité ne possèdent que quelques termes en plus des six indiqués précédemment (et ils désignent les collatéraux) ; pour ce qui est des termes utilisés pour les générations plus éloignées que celles des parents ou des enfants, ces terminologies se contentent le plus souvent d'utiliser des mots composés à partir des précédents. On ne peut guère imaginer de terminologie plus rudimentaire. C'est cette illusion de simplicité qui avait conduit Morgan à parler de terminologie « descriptive ». Il s'agit, en fait, d'une terminologie presque *sans adhérence*, en ce sens que tous les embranchements, ou presque, définissent des classes d'équivalence. Pour être plus précis, trois dimensions suffisent à constituer les embranchements nécessaires : le sexe (H/F), la génération (G₀, G₊₁, G₋₁) et la linéarité (linéaire, colinéaire, ablinéaire).

Plusieurs interprétations sont possibles en ce qui concerne les cases vides : on considérera soit qu'il n'existe pas de terme (ou bien alors de « faux » termes comme « *grand-oncle* », « *petit-neveu* », qui ne sont que les termes originels agrémentés d'un affixe), soit que la distinction colinéaire/ablinéaire se neutralise à G₊₂ et G₋₂. En tout état de cause (c'est-à-dire quelle que soit celle des deux interprétations choisie), il y a un effet de neutralisation, lequel trahit peut-être une adhérence.

Cette neutralisation peut être exprimée de la manière suivante : l'opposition colinéaire/ablinéaire est neutralisée à partir de G₋₁ et de G₊₁, ce qui veut dire que, du point de vue de l'organisation sociale, soit il n'existe plus de termes au-

14. De type eskimo, bien sûr.

15. Ce n'est évidemment pas pour rien que l'anglais dit « Kinship *and* marriage » et que le français utilise l'expression péjorative de « pièce rapportée ».

16. ...comme les dimensions d'âge relatif ou de sexe du locuteur, par exemple.

delà des collatéraux immédiats des père et mère, soit, au-delà de ces limites, les termes de collatéralité deviennent une sorte de « fourre-tout ». Il est évident que si une telle terminologie traduit quelque chose, ce ne peut être qu'un repli sur la famille nucléaire dont les prolongements demeurent vagues et les contours extérieurs incertains, et une ouverture symétrique (patrilatérale aussi bien que matrilatérale) sur l'extérieur, mais de portée très limitée. Cette conclusion est-elle corroborée par ce que l'on sait de la parenté dans les sociétés européennes qui possèdent cette terminologie ? La réponse est « oui » dans certains cas, et tout aussi clairement « non » dans d'autres. Il faut donc en conclure que cette terminologie reflète certains principes d'organisation de la parenté dans certains cas et pas dans d'autres. On ne peut cependant se contenter d'une conclusion aussi peu satisfaisante qu'inévitable. C'est pourquoi on propose ici de chercher quels sont les systèmes d'identification *marqués* par des principes d'organisation sociale disjoints de la terminologie, puisque cette dernière semble à peu près indemne de toute adhérence.

Le cas des systèmes à maisons

Il est des sociétés pour lesquelles la terminologie de parenté ne possède qu'une utilité très marginale, pour ne pas dire insignifiante. S'il en est ainsi, c'est bien parce que, à l'inverse de beaucoup d'autres, ces sociétés ne tiennent pas la trame terminologique pour un principe de repérage de la vie sociale ni pour un guide de sociabilité. Il s'agit des sociétés à maisons.

Ces dernières partagent avec le reste du monde européen une terminologie bilatérale et s'en servent à l'occasion, mais, à l'exception des termes liés à la famille nucléaire, sans jamais y voir un support de conduites sociales. Il va de soi que ces sociétés ne se dispensent pas pour autant d'un principe de repérage des « parents » ; tout simplement, elles en utilisent un autre, celui des noms de maison. Selon ce principe, à la fois simple et rigoureux : a) tout individu est désigné du nom de la maison dans laquelle il vit ; b) ce nom est attaché à la maison durablement, sans considération pour le lien de parenté – ou l'absence de lien – qui unit les occupants successifs.

De ces clauses simples, il découle que si x est né dans une maison nommée A, il se nomme A, mais aussi que si x déménage pour s'installer définitivement dans la maison B (chez son conjoint par exemple), x se nommera dorénavant B. Ce principe de dénomination est ordinairement couplé à un principe de perpétuation en vertu duquel toute maison n'a qu'un seul successeur, fille ou garçon, lequel est le seul personnage habilité à se marier en amenant son conjoint vivre dans la maison.

Il résulte de l'application de ces deux principes que, dans une société de ce type, la vie sociale est conçue – et ne peut être conçue que – comme un ensemble de liens entre maisons et non pas entre individus (sinon en tant qu'individus représentant des maisons). La description d'un mariage ou la construction d'une généalogie n'échappent pas à cette règle¹⁷. Une généalogie est donc uniquement une chaîne de mariages, c'est-à-dire une chaîne de maisons.

Le diagramme suivant peut être tenu pour caractéristique d'une reconstruction généalogique pyrénéenne¹⁸ :

592

Si l'on représente cette généalogie sous la forme arborescente classique, on obtient une figuration telle que celle-ci (une parmi d'autres possibles, mais isomorphes) :

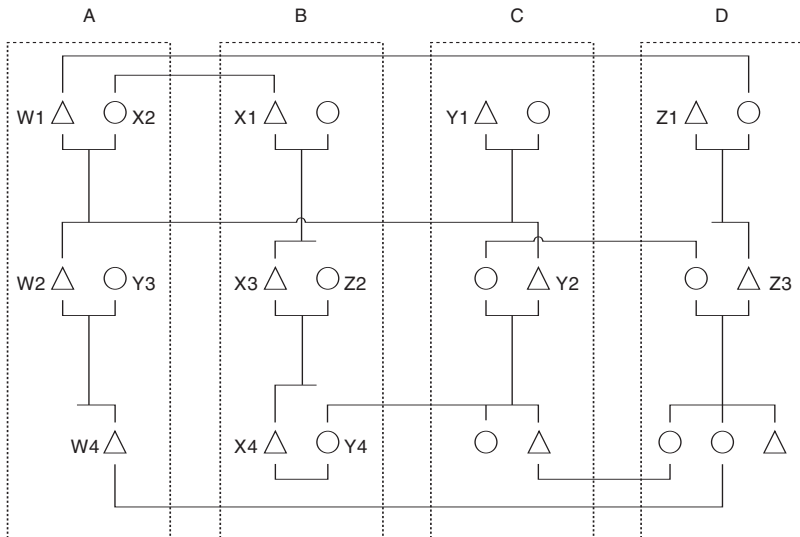


Fig. 8

Cette représentation laisse apparaître un entrelacs de mariages, mais une seule union entre consanguins. Un analyste de cette généalogie pourrait conclure qu'il n'existe pas de système d'alliance rapportable à une proximité consanguine.

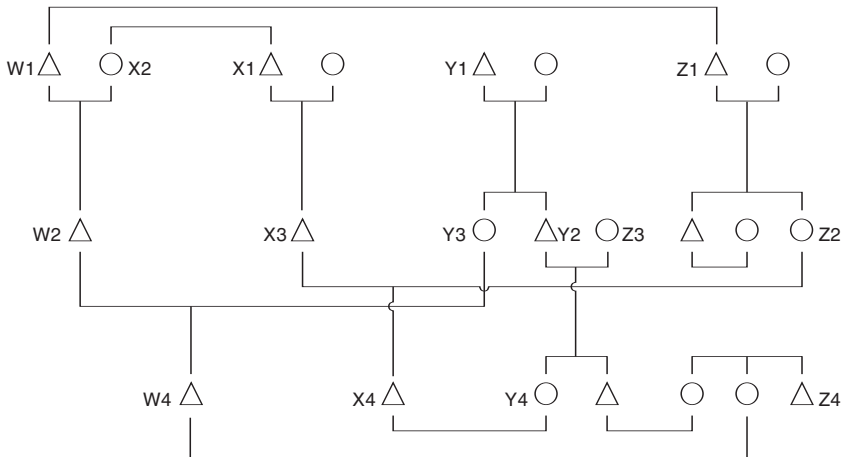


Fig. 9

17. Ainsi, on ne dira pas que « Jean Dupont a épousé Marie Duplan », mais que « Jean Oste (nom de maison) a sorti sa femme de chez Batché (nom de maison) ».

Toutefois, une telle conclusion n'a de sens que parce que les alliances observées *sont rapportées à un système de repérage particulier, la terminologie bilatérale*. Cette dernière existe, en effet, dans la société considérée, mais comme un corps étranger, un objet inerte. Ce cadre est pourtant celui qui s'impose inévitablement à l'analyste – puisqu'il le tient pour une caractéristique de l'organisation bilatérale de la parenté des sociétés occidentales. Dans ce cadre-là, il n'y a pas, ou peu, d'alliances entre personnes que la dite terminologie nomme « cousins ». Or, du point de vue indigène, la démarche intellectuelle consistant à rapporter un mariage à une sorte de plan de parenté théorique qui dispose bilatéralement par rapport à Ego des cousins plus ou moins éloignés, est tout simplement vide de sens. En effet, dans la vie sociale, y compris parentale, les acteurs ne sont pas positionnés en fonction de la terminologie, mais en fonction du système des noms de maison. Le fait que y soit pour x une cousine est, en soi, indifférent ; en revanche, le fait que y soit née dans la maison qui, à G+2, avait donné une femme à la maison d'où est venue la mère, cela fait sens (et dans ce cas, du reste, y n'est pas du tout nécessairement une cousine).

Dans un tel contexte, le cadre de référence qui sert à interpréter la généalogie n'est pas indifférent ; bien au contraire, c'est même ce qui lui donne sens. Tous les diagrammes généalogiques sont nécessairement isomorphes puisqu'ils sont constitués, dans le même ordre, des mêmes sommets et des mêmes arêtes, mais leur disposition dans un schéma particulier est significative. Dans l'exemple que nous avons choisi, le cadrage « terminologie bilatérale » amène à conclure à une absence de régularité matrimoniale, alors que le cadrage « relations entre maisons » amène, au contraire, à y voir des régularités très précises. Le diagramme suivant, qui reprend les données du diagramme général et qui est conforme à la manière dont les Pyrénéens conçoivent leur parenté, est explicite à cet égard :

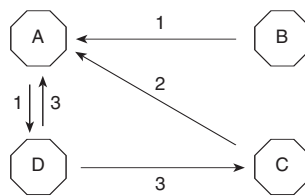


Fig. 10. Diagramme présenté sous forme de relations entre maisons. Les lettres représentent les maisons, les flèches les mariages, et les numéros les générations en partant de la plus ancienne (1 est la plus ancienne, 3 la plus récente)

Ce diagramme exprime la règle implicite suivante : on ne prend pas un conjoint dans la maison d'où est venu l'un des parents (l'autre est né dans la maison), mais on peut prendre un conjoint dans celle d'où était venu l'un des parents de celui-ci.

18. Il s'agit d'une reconstruction fictive, mais qui respecte les principes essentiels de construction des généalogies dans ce type de système : liens conçus comme liens entre maisons et profondeur généalogique limitée à G+2.

Plus simplement, en suivant toujours le schéma : soit une maison A qui a reçu un conjoint de la maison B, soit une maison B qui a reçu un conjoint d'une maison D. Alors un natif de A ne prend pas son conjoint dans B, mais peut le prendre – et le prend souvent – dans D. Rapportée à une terminologie bilatérale, cette règle ne signifie rien : les partenaires ne sont pas « cousins »¹⁹. En revanche, rapportée à cet autre système de références qu'est le système des noms de maison, cette règle devient hautement significative. Elle peut s'énoncer très simplement en utilisant les concepts indigènes : on ne prend pas son conjoint dans une maison « premier voisin » en termes d'alliance, mais dans une maison « second voisin » (toujours en termes d'alliance)²⁰. Il s'agit donc bien d'un système d'alliance, mais dont le cadre de référence *n'est pas* la terminologie bilatérale.

Les sociétés bilatérales

Dans la plupart des cas européens, le système de repérage est bien la terminologie bilatérale et, dans tous ces cas, les observations relatives à l'alliance matrimoniale font sens. L'on identifie alors sans peine de nombreuses situations où les renouvellements d'alliance peuvent prendre diverses formes, telles que les ré-enchaînements (mariages dans l'alliance) ou unions entre consanguins d'un degré plus ou moins rapproché, ou encore les mariages de plusieurs germains d'une famille avec plusieurs germains d'une autre. Ces unions aboutissent à constituer une sorte d'écheveau de relations où se redoublent et se renforcent les liens de consanguinité ; il en résulte ainsi tout à la fois une densification des relations de parenté au sein d'un ensemble de personnes assez bien déterminé et un repli de cet ensemble sur lui-même. C'est cet effet de repli et de densification que Douglas Whyte a appelé « endogamie structurale » (Whyte & Schweizer 1998).

On rencontre de tels écheveaux de relations aboutissant à une forme de repli matrimonial sur un ensemble de personnes liées de manière plus ou moins distantes dans la plupart des sociétés paysannes européennes (sauf, naturellement dans les sociétés à maisons). Il m'avait autrefois semblé qu'il convenait de nommer de tels ensembles « parentèles »²¹ pour insister sur le fait que les acteurs de la vie sociale se conçoivent comme les descendants d'ancêtres bilatéraux ; l'endogamie structurale dont parle Douglas Whyte est le versant matrimonial de ce même phénomène. Ce qu'il importe de noter ici, c'est que toutes les conclusions que l'on tire des observations de ces nombreuses alliances ne sont possibles que

19. ...du moins dans la plupart des cas. De plus, s'ils étaient apparentés, on serait dans le cadre d'un système à alliances répétitives entre deux entités, donc dans le cadre d'un système élémentaire, ce qui n'est pas le cas.

20. En fait, ces résultats sont acquis depuis longtemps déjà, au moins sous une forme provisoire, puisque Pierre Lamaison et moi-même en avons établi séparément la logique. Pierre Lamaison avait montré que les mariages en Gévaudan impliquaient des alliances entre lignées patrimoniales, et j'avais moi-même présenté les données pyrénéennes d'une manière comparable à ce qui a été dit dans cet article. Toutefois, ces résultats n'ont en réalité troublé personne, tant est puissante la tendance, en fait ethnocentrique, qui veut que toute pratique matrimoniale soit rapportée à une terminologie de parenté.

21. L'usage inexact et, malheureusement, presque général qui consiste, après Pehrson (1964), à baptiser « parentèle » un réseau plaqué sur la terminologie bilatérale n'est conforme ni aux faits d'observation, ni au sens que depuis toujours la tradition juridique donne à ce mot : « descendants d'un ancêtre commun, quelle que soit la ligne prise en compte ». C'est, bien entendu, ce sens qui prévaut ici.

parce que tous les cas considérés sont d'emblée rapportés à un cadre de référence dans lequel ils ont un sens, à savoir la terminologie bilatérale.

Une question demeure cependant : pourquoi la terminologie européenne est-elle si simple ? La réponse pourrait être celle-ci : parce que les règles qui sont le moteur des adhérences (a) ne sont pas prescriptives mais prohibitives (ne pas épouser des cousins de tel et tel degré), et (b) édictent des interdictions bilatérales. Il s'ensuit que les interdictions ne sont jamais pensées en termes d'opposition entre paternels et maternels, ou entre branches aînées et branches cadettes, *ou de toute manière qui impliquerait un disjonction conceptuelle entre des classes*. De telles attitudes mentales amèneraient inéluctablement des adhérences et des distorsions dans la terminologie. Or, il n'en est rien, et cela n'est possible que parce que les différences de parenté ne sont comptées qu'en *degrés et non en catégories*. Et ceux-ci sont comptés de la même manière de tous les côtés. La terminologie peut donc se contenter d'être rudimentaire, elle n'est pas le résultat d'un esprit de *distinction*, mais le résultat d'un esprit de *comptabilité*.

Il est clair que la terminologie a servi de support aux règles d'interdiction – et ce n'est évidemment pas par accident –, mais c'est en revanche un hasard si la terminologie, c'est-à-dire la philosophie de la parenté, est, en Europe, bilatérale.



On peut tenir une terminologie de parenté pour un caprice logique du jeu classificatoire de la pensée. Nul doute qu'à ce titre elle ne soit le lieu où est mis en œuvre un principe simple et bien connu de la théorie des ensembles : la constitution de classes d'équivalence. On résumera ce processus de la manière suivante : chaque terme de parenté peut être renvoyé – comme l'avait autrefois montré l'analyse componentielle – d'une part à ses *denotata* (les positions de parenté auxquelles il s'applique), et, d'autre part, à un certain nombre de catégories qui permettent de le caractériser par rapport à d'autres. Si on établit un tableau croisé représentant le produit cartésien de l'ensemble des termes de parenté pour chacune des dimensions sémantiques concernées, on obtient, en principe, la constitution de classes d'équivalence.

Il apparaît toutefois que, dans la plupart des cas, ce processus de constitution de classes homogènes est entravé : en un mot, il est des positions généalogiques où l'effet de telle ou telle dimension semble neutralisé. Il en résulte des terminologies où les dimensions sémantiques paraissent mises en œuvre de manière chaotique, des classes vides s'opposant par exemple à des classes pleines. À moins de voir là un accident des facultés logiques du cerveau humain, il faut leur chercher une explication.

Suivant en cela une supposition qui remonte aux origines mêmes de l'ethnologie, et sans pour autant adopter les excès des interprétations en termes de survivances, il semble que les « bizarreries » des terminologies de parenté doivent pouvoir s'expliquer par l'influence de principes d'organisation sociale. Lorsqu'il y a recouvrement entre un de ces principes et un embranchement terminologique, on parle d'*adhérence*.

On est parti du postulat que toute régularité des conduites suppose une règle, dite ou non dite, laquelle à son tour suppose un système de repérage des acteurs concernés par ces conduites. L'histoire de la théorie anthropologique montre que les terminologies de parenté constituent le lieu idéal et quasiment universel d'un tel repérage. Une terminologie de parenté est d'ordinaire le lieu d'adhérences. Ces faits ont été démontrés avec une admirable puissance par Claude Lévi-Strauss dans le cadre de ce qu'il a nommé les « structures élémentaires » et les « structures semi-complexes ». Restent les autres, les structures dites « complexes », où les alliances semblent se nouer selon des régularités uniquement statistiques et au moyen de systèmes de référence qui, comme dans le cas européen, ne paraissent le lieu d'aucune adhérence.

Le point de vue défendu dans cet article est que s'il en est ainsi, c'est parce que les adhérences se font ailleurs, au moyen d'autres systèmes de repérage des acteurs de la vie sociale qui viennent en quelque sorte compléter la terminologie, voire se substituer à elle. C'est alors uniquement en considérant ces nouveaux systèmes de repérage que les régularités matrimoniales apparaissent. La proximité de consanguinité *est un produit d'une terminologie de parenté*, mais c'est un cas particulier de la proximité de parenté, dans un sens large, car la proximité « parentale » peut revêtir un autre sens dans un système de repérage différent. Si l'on change de système de repérage, on change de perception de la proximité parentale.

Il a donc semblé nécessaire de montrer qu'une terminologie de parenté n'était pas, du seul fait de son existence universelle, le cadre unique de désignation et de repérage des relations de parenté²². Il ne s'agit que d'un cadre parmi d'autres possibles, lesquels sont susceptibles d'apparaître dans toutes les sociétés où le facteur résidentiel joue un rôle déterminant. C'est en tout cas à ces nouveaux cadres de référence qu'il convient de rapporter les règles et les conduites, et non à la terminologie de parenté, car c'est seulement à travers eux qu'elles s'organisent en système. Il se pourrait que, loin d'en limiter la portée, cette manière de voir offre de nouvelles perspectives à la théorie structurale de l'alliance matrimoniale.

MOTS CLÉS/KEYWORDS: parenté/*kinship* – analyse componentielle/*componential analysis* – Europe/*Europe*.

Les schémas ont été réalisés par Jean-Marc Chavy, du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de l'Université Paris X-Nanterre.

22. Les systèmes dits « à classe matrimoniale » peuvent être considérés comme appartenant à ce type puisque les procédés de repérage des conjoints reposent sur le système des classes, lequel est un produit de la généalogie, mais non de la terminologie. Il est piquant de constater que des sociétés qui se situent aux deux extrêmes, systèmes élémentaires d'un côté, complexes de l'autre, recourent aux mêmes procédés.

Buchler, Ira R. & Henry A. Selby

1968 *Kinship and Social Organization. An Introduction to Theory and Method.* New York-London, MacMillan.

Goodenough, Ward H.

1956 « Componential Analysis and the Study of Meaning », *Language* 32 : 195-216.

Goody, Jack

1971 « The Analysis of Kinship Terminologies », in Jack Goody, ed., *Kinship. Selected Readings.* Harmondsworth, Penguin (« Penguin Modern Sociology Readings ») : 299-306.

Kirchoff, Paul

1931 « Die Verwandtschaftsorganisationen der Urwaldstämme Südamerikas », *Zeitschrift für Ethnologie* 63 : 85-193. [Cité par Goody 1971.]

Kroeber, Alfred L.

1909 « Classificatory Systems of Relationships », *Journal of the Royal Anthropological Institute* 39 : 77-84.

Leach, Edmund R.

1958 « Concerning Trobriand Clans and the Kinship Category of Tabu », in Jack Goody, ed., *The Developmental Cycle in Domestic Groups.* Cambridge, Cambridge University Press (« Cambridge Papers in Social Anthropology.

Lévi-Strauss, Claude

1947 *Les structures élémentaires de la parenté.* Paris-La Haye, Mouton. [1^{re} éd. 1947.]

Lounsbury, Floyd G.

1965 « A formal account of Crow and Omaha kinship terminologies », in Ward H. Goodenough, *Exploration in Cultural Anthropology. Essays in Honor of G. P. Murdock.* New York, Mc Graw Hill, 1964 : 351-393.

Pehrson, R. N.

1964 « Bilateral Kin Groupings as a Structural Type : A Preliminary Statement », *Journal of East Asiatic Studies* 3 : 199-202. University of Manila. [Cité par Goody 1971.]

Rivers, W. H. R.

1914 *Kinship and Social Organization.* London, London School of Economics.

Romney, A. Kimbal & Roy Goodwin D'Andrade

1964 « Cognitive Aspects of English Kin Terms Terminology », *American Anthropologist* 66, 3 (2) : 146-170.

Schweizer, Thomas & Douglas Whyte

1998 *Kinship, Networks and Exchanges.* Cambridge, Cambridge University Press. [Voir *infra*, p. 783, le compte rendu de ce livre par Georges Augustins. *Ndlr.*]

Supes, Patrick

1972 *An Axiomatic Theory of Sets.* New York, Dover.

Wallace, Anthon y F. C. & J. Atkins

1960 « The Meaning of Kinship Terms », *American Anthropologist* 62 : 58-80.

Georges Augustins, *À quoi servent les terminologies de parenté ?* – Depuis ses origines, l'ethnologie se demande si les terminologies de parenté servent à quelque chose et à quoi. Les positions les plus opposées ont été défendues, depuis celle qui consiste à y voir l'effet d'une règle d'alliance jusqu'à celle qui y voit de purs phénomènes linguistiques. On propose ici de tester ces points de vue au moyen d'un outil s'apparentant à l'analyse componentielle : plus une terminologie s'organise selon le principe des classes d'équivalence et moins elle est ancrée dans des règles d'organisation sociale, et inversement. Finalement, on propose, à la lumière d'exemples occidentaux, de considérer que les principes d'organisation sociale ont toujours un effet sur un système de désignation des parents, mais que la terminologie n'est qu'un système de référence parmi d'autres possibles.

Georges Augustins, *What is the use of kinship terminologies ?* – From its inception, ethnology has never ceased wondering whether kinship terminologies serve some kind of end and what might be their purpose. Diametrically opposed positions have been championed, ranging from that which consists in construing kinship terminologies as the outcome of alliance rules, to that which considers them as unadulterated linguistic phenomena. We here propose testing these different standpoints by using a tool that bears some likeness to componential analysis : the more a terminology is organized according to the principle of equivalence sets, the less firmly it is rooted in social organization rules, and conversely. Finally, in light of Western examples, it is suggested that principles of social organization always have an effect on kin designation systems, but that the terminology is but one of several possible reference systems.